



L'essentiel & plus encore

# La MSA chez vous

À vos côtés, à toutes les étapes de la vie

N° 14 - Décembre 2017

- Actualités
- Santé
- Prévention santé
- Famille
- Retraite
- Action Sanitaire et Sociale
- Services



## Pass'agri

***Le dispositif de la MSA pour vous accompagner en cas de difficultés.***

[Voir l'article](#)



## Lutte contre la fraude

***En 2016, 30 millions d'euros ont été détectés par la MSA au plan national.***

[Voir l'article](#)



## Prime de Noël

***La prime de Noël est versée à partir du 18 décembre 2017 aux bénéficiaires du RSA. Son montant est identique à celui de 2016 et il varie selon la composition familiale.***

***Vous n'avez aucune démarche à effectuer, la MSA calcule directement votre droit.***

[En savoir plus](#)



## DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE CRISES AGRICOLES, VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE CONFRONTÉ À DES DIFFICULTÉS ?

La MSA propose des dispositifs pour vous accompagner :  
*aides financières, accès aux prestations sociales, soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.*

### La MSA vous oriente vers la bonne information

Accessible à tout moment et mis à jour régulièrement, le PASS'AGRI recense les aides auxquelles vous êtes susceptible de prétendre : réseaux de soutien, prestations sociales possibles en cas de baisse de vos revenus et solutions pour réfléchir à votre avenir professionnel.

La MSA vous aide à passer le cap d'une crise agricole



### Un parcours d'accompagnement

PASS'AGRI est découpé en 4 temps :

- Mon activité professionnelle
- Mes droits
- Mes projets
- Mes soutiens

➔ [Accéder au guide](#)

**Pass'AGRI FAIRE FACE AUX CRISES AGRICOLES AVEC LA MSA**  
UN GUIDE EN LIGNE POUR CONNAÎTRE LES AIDES PROPOSÉES PAR VOTRE MSA

MON ACTIVITÉ PRO	MES DROITS	MES PROJETS
<p>Vous êtes exploitant ou employeur agricole ? La MSA peut agir sur vos cotisations sociales, pour aider dans un besoin de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COTISATIONS</li> <li>FACILITÉS DE PAIEMENTS DES COTISATIONS</li> <li>OPTION EN FAVEUR DE L'ASSIETTE DE COTISATION N-1</li> <li>AIDES DES AUTRES ACTEURS AGRICOLES</li> </ul>	<p>Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de chute de vos revenus due à une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>RENDEZ-VOUS PRESTATIONS</li> <li>PRIME D'ACTIVITÉ</li> <li>RSA</li> <li>CMU-C ET ACS</li> <li>RETRAITE PROGRESSIVE</li> <li>SE FAIRE REMPLACER POUR SOUFFLER</li> <li>AUTRES AIDES DE MA MSA</li> </ul>	<p>La MSA prépare avec vous une sortie de crise, en vous donnant les moyens de faire le point sur vos compétences et pour vous conseiller sur votre avenir professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>AVENIR EN SOI</li> <li>PARCOURS CONFIANCE</li> <li>SÉJOUR ENSEMBLE POUR REPARTIR</li> <li>COUP DE POUCE CONNEXION</li> <li>FORMATIONS PRO</li> <li>AUTRES ACTIONS DE MA MSA</li> <li>AIDES DES AUTRES ACTEURS AGRICOLES</li> </ul>
<p><b>MES SOUTIENS</b> Les situations de crise peuvent entraîner des conséquences psychologiques fortes. La MSA est mobilisée pour prévenir les situations de stress, de dépression voire de suicide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>AGRÉCOUTE</li> <li>ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ</li> <li>RÉSEAU D'ÉLUS</li> <li>MÉDIATION FAMILIALE</li> <li>RISQUES ZOONOSES</li> </ul>		

## La lutte contre la fraude, des actions efficaces et concertées

**La lutte contre les agissements frauduleux fait partie intégrante des actions de la MSA et contribue à l'équilibre des comptes publics. La fraude peut notamment limiter vos droits sociaux, générer des indus sur vos prestations et des pénalités et des rappels sur vos prestations indues.**

La MSA gère l'ensemble de la protection sociale du monde agricole, cotisations, prestations de santé, famille et retraite. Elle a donc une connaissance globale de votre dossier, ce qui lui permet de garantir la plénitude de vos droits, de vérifier la concordance de vos déclarations et ainsi, de suivre au plus près les changements de situation ou déclarations que vous pouvez effectuer. Des échanges avec les services fiscaux, l'inspection du travail et les autres organismes de protection sociale facilitent les contrôles.

### Des résultats à la hauteur des engagements

En 2016, la politique de lutte contre la fraude et le travail dissimulé mise en œuvre par l'ensemble des organismes de la MSA a permis de détecter 30 millions d'euros de fraude au niveau national. Ce montant se répartit entre la fraude aux prestations sociales (9,9 millions d'euros) et la fraude aux cotisations et au travail illégal (20,1 millions d'euros).

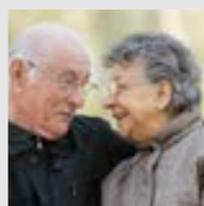
Le montant de la fraude aux prestations diminue de 11 % par rapport à l'année précédente, avec des disparités selon les domaines :



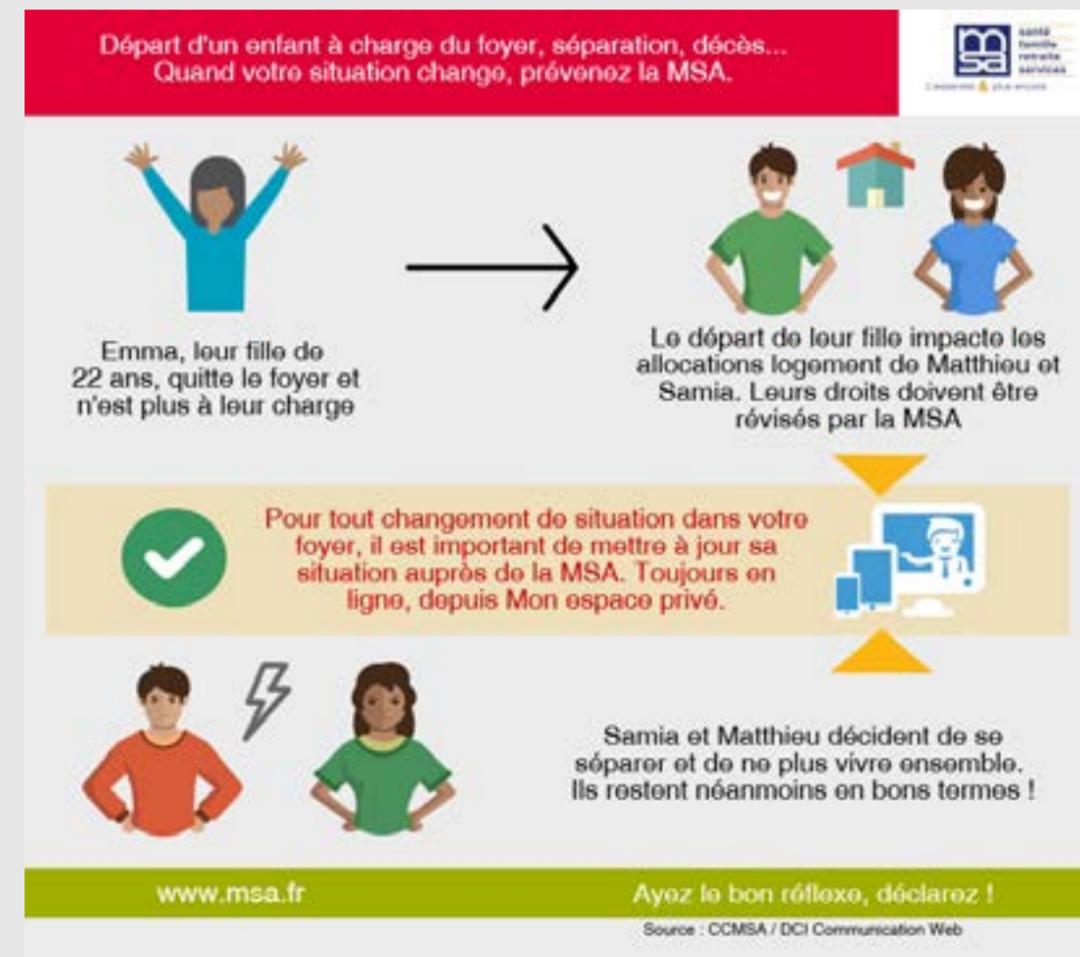
**Santé**  
- 13 %



**Famille**  
- 16 %



**Retraite**  
+ 4 %



**Pour la MSA de Maine-et-Loire, le montant de la fraude détectée s'élève à 390 500 €.**

Ce montant se répartit entre la fraude aux prestations sociales (227 500 euros) et la fraude aux cotisations et travail illégal (163 000 euros).



Déclarez votre changement de situation dans votre **espace privé** sur le site Internet **www.msa49.fr**

## Santé et travail

*L'étude Coset-MSA suit l'état de santé des assurés agricoles en lien avec le travail.*

Voir l'article



## Accident causé par un tiers ?

*Vous êtes victime d'un accident ou d'une agression impliquant un tiers responsable ?  
Ayez le bon réflexe : prévenez la MSA !*

Voir l'article



## À noter

Vous êtes **78 600** à avoir bénéficié, en 2016, de remboursements de soins, d'actes médicaux et paramédicaux, pharmacie, hospitalisations, indemnités journalières...

➔ Retrouvez votre relevé annuel de prestations santé dans :

Mon espace privé  
Rubrique « mes documents »

**Suivez en direct  
tous vos paiements dans**

**« Mon espace privé »**

**sur msa49.fr**

## Comprendre et préserver la santé au travail

Le programme national de suivi Coset a pour objectif de surveiller l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs, en observant leurs conditions de travail et l'apparition de troubles musculaires et articulaires, de problèmes cardio-vasculaires et respiratoires, de cancers ou de stress...



Coset MSA bénéficie du soutien des ministères en charge de la Santé, du Travail et de l'Agriculture.

[En savoir plus](#)

### Coset-MSA : qui est concerné ?

Cette étude s'adresse aux actifs et anciens actifs MSA, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs. Après une phase pilote en 2010 dans 5 départements, l'étude Coset-MSA s'étend désormais à toute la France.

### Qui participe ?

Un tirage au sort, parmi les actifs et anciens actifs, affiliés à la MSA en 2016 a permis de sélectionner un échantillon de 180 000 assurés agricoles. Ils ont quatre mois pour compléter un questionnaire en ligne sur leur état de santé et leurs activités professionnelles.

**Les premiers résultats seront disponibles à partir de l'année 2019.**

**À suivre...**

## Vous êtes victime d'un accident ? Signalez-le à la MSA

**Vous avez été victime d'un accident ou d'une agression impliquant un tiers responsable ? Cet accident a généré des dépenses de santé ?** Pour une prise en charge plus juste, le bon réflexe est de prévenir la MSA.

Comment faire ?

- 1** Signalez-le au professionnel de santé lors de votre prise en charge.
- 2** Téléchargez le formulaire questionnaire accident [sur notre site internet](#)
- 3** Remplissez le questionnaire, envoyez-le à : MSA de Maine-et-Loire 49938 ANGERS CEDEX 9

Après étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA. Vos préjudices personnels peuvent également être couverts (dommages matériels, souffrances physiques ou morales...).

### Bon à savoir

Vous pouvez signaler un accident à tout moment, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois auparavant.





**Contre la grippe, choisissez le vaccin**  
*Chaque année en France, la grippe touche plusieurs millions de personnes, avec des conséquences graves.*

[Voir l'article](#)



**Vous avez plus de 50 ans ?**  
*Pensez au dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.*

[Voir l'article](#)



**Prends soin de tes dents !**  
*Ton sourire, c'est pour la vie, alors pas d'hésitation, consulte ton dentiste une fois par an !*

[Voir l'article](#)



**Succès de la 2<sup>ème</sup> édition !**  
*Tenir un mois sans tabac, c'est 5 fois plus de chances d'arrêter de fumer.*

[Voir l'article](#)

Chaque année en France, la grippe touche entre 1 et 5 millions de personnes, avec des conséquences graves pour certaines. L'hiver dernier, ce sont 1,9 millions de consultations qui ont été recensées pour le syndrome grippal et 2,3 millions l'année précédente.

### Quelles sont les personnes à risques ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (Indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40) ;
- les personnes atteintes d'une affection de longue durée, notamment les maladies respiratoires chroniques ;
- l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois.

### Quels sont les symptômes ?

La grippe immobilise au minimum 10 jours avec une forte fièvre, des douleurs musculaires, des troubles digestifs. La fatigue peut perdurer de longues semaines ; sans compter les complications sévères qui peuvent entraîner la mort chez les personnes les plus fragiles.

### Quelles solutions ?

Se laver fréquemment les mains, utiliser des mouchoirs à usage unique, éviter les lieux publics pendant la période de pic hivernal... Toutefois le vaccin reste le moyen prioritaire et le plus efficace pour vous protéger.

**La MSA rembourse le vaccin à 100 % à partir de 65 ans et pour les autres personnes à risque.**



**Parlons vrai, parlons grippe. Le vaccin est la protection la plus sûre et la plus efficace contre la grippe. Ne prenez pas le risque ! Pour vous protéger et préserver vos proches, vaccinez-vous.**

[En savoir plus](#)

### Vous avez plus de 50 ans ?

**Pensez au dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, à réaliser tous les 2 ans.** Plus le diagnostic d'un cancer est établi tôt, moins les traitements sont lourds et meilleures sont les chances de guérison. L'intérêt est de mieux vous soigner, mais aussi de limiter les séquelles liées à certains traitements.

#### Dépistage du cancer du sein

**À partir de 50 ans, la mammographie de dépistage est recommandée tous les deux ans. Dépisté tôt, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10.**

#### C'est fréquent ?

Avec plus de 54 000 nouveaux cas estimés en 2015, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent et la première cause de décès par cancer chez la femme (12 000 en 2015). Face à cette réalité, le dépistage est le meilleur moyen d'agir.

#### Pourquoi doit-on se faire dépister entre 50 et 74 ans ?

C'est entre 50 et 74 ans que vous avez le plus de risques de développer un cancer du sein. Près de 80 % des cancers touchent les femmes âgées de plus de 50 ans.

*À Angers, la mobilisation d'Octobre Rose pour favoriser le dépistage du cancer du sein a réuni plus de 13 000 participants le 15 octobre dernier au Lac de Maine.*



#### Dépistage du cancer colorectal

**Le dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer colorectal. Dépisté à temps, il se guérit dans 9 cas sur 10.**

#### Qu'est-ce que le cancer colorectal ?

Le cancer colorectal est une tumeur maligne de la muqueuse du côlon ou du rectum. Le plus souvent, il se développe lentement à partir de lésions, appelées polypes. Le dépistage peut permettre d'identifier la maladie à un stade très précoce de son développement, voire de détecter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

#### Comment ce dépistage est-il pris en charge ?

Dans le cadre du dépistage organisé, le test remis par votre médecin traitant et sa lecture sont pris en charge à 100 %. La consultation est prise en charge par votre MSA dans les conditions habituelles de remboursement, de même que la coloscopie lorsqu'elle est prescrite.

**Dès 50 ans ou avant en cas d'antécédents, parlez-en avec votre médecin traitant.**

## Prends soin de tes dents !

Quatre Français sur dix ne vont pas régulièrement chez le dentiste. Or des problèmes bucco-dentaires peuvent avoir des conséquences sur l'état de santé en général.

**Vos soins dentaires sont intégralement pris en charge par la MSA :**

- Un examen bucco-dentaire pour les jeunes entre 15 et 18 ans (dispositif M'T dents). Cette visite chez le dentiste est également proposée aux 16 - 24 ans avec le programme Instants Santé Jeunes et aux nouveaux affiliés à la MSA.
- Les soins consécutifs à cet examen pour les 15 - 18 ans (le taux de remboursement par la MSA pour les autres âges est de 70 %).

### Le saviez-vous ?

Qu'elle soit **manuelle** ou **électrique**, utilise toujours une brosse à dents **souple** pour éviter les problèmes de gencives. Plus la tête de la brosse sera petite, plus il sera facile de la glisser dans les recoins et d'atteindre les molaires.

**Ton sourire, c'est pour la vie, alors pas d'hésitation, consulte ton dentiste une fois par an !**



### Les questions que tu te poses...

« Je me brosse les dents tous les matins, est-ce que je peux me passer du brossage du soir ? »

*Réponse : Pour garder des dents saines, l'idéal est de te brosser les dents après chaque repas.*

[+ de questions/réponses](#)

### Tenir un mois sans tabac, c'est 5 fois plus de chances d'arrêter de fumer.

Depuis 2016, le programme **#MoisSansTabac** incitent les fumeurs à arrêter de fumer pendant un mois entier... pour ensuite avoir plus de chances d'arrêter définitivement.

Le mois de novembre est terminé mais pas de panique, d'autres aides vous sont proposées :

**150 euros remboursés par votre MSA**

Pour soutenir les fumeurs dans leur démarche de sevrage, la MSA vous propose un remboursement, sur prescription, des traitements par substituts nicotiques jusqu'à 150 euros par an et par bénéficiaire.

Les professionnels de santé qui peuvent vous prescrire les substituts nicotiques et vous accompagner tout au long de votre sevrage tabagique sont les :

- médecins généralistes,
- médecins spécialistes,
- chirurgiens-dentistes,
- médecins du travail,
- sages-femmes pour les femmes enceintes ou les jeunes mamans et les personnes de leur entourage,
- masseurs kinésithérapeutes,
- infirmiers,

L'ordonnance doit être exclusivement réservée aux substituts nicotiques.

Le médecin prescripteur n'est pas obligatoirement le médecin traitant, l'assuré doit cependant respecter les règles du parcours de soin.

[En savoir plus](#)

## En chiffres



Novembre 2017

**158 000**  
**inscrits**  
**au Mois sans tabac**



Pour participer, rendez-vous sur :

**tabac info service**  
**le site + l'appli + 3989** Service gratuit + prix appel

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

[www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr)

### LES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR VOTRE SANTÉ A DE L'AVENIR



**UN CYCLE DE 7 ATELIERS**

*Pour préserver votre capital santé*

*Animés par des bénévoles dans une ambiance conviviale*

*Doué-en-Anjou*

*Les mardis de 9h à 12h*

*Du 9 janvier au 20 février 2018*

Ouverts aux  
personnes  
de plus de 55 ans,  
quel que soit  
leur régime de  
protection sociale.

**Informations et inscriptions :**

☎ 02 41 31 77 17

[preventionsante.blf@msa49.msa.fr](mailto:preventionsante.blf@msa49.msa.fr)

### "Avec PEPS Eurêka, notre mémoire est en pleine forme"



**UN CYCLE DE 10 ATELIERS**

*Pour stimuler votre mémoire et  
donner du PEPS à votre vie !*

*Animés par des bénévoles dans une ambiance conviviale*

*La Jubaudière*

*Les lundis de 9h30 à 12h*

*Du 22 janvier au 16 avril 2018*

## Aides au logement

***Pensez à la demande en ligne : elle est valable pour les trois prestations.***

[Voir l'article](#)



## Se séparer et rester parents

***Vivre une séparation est un bouleversement : vous avez besoin d'informations pour comprendre et savoir comment agir.***

[Voir l'article](#)



## Demandez votre aide au logement en ligne

**Plus simple, plus rapide : effectuez votre demande d'aide au logement depuis**

[➤ Mon espace privé](#)

La demande en ligne est valable pour les 3 aides au logement :

- L'aide personnalisée au logement
- L'allocation de logement à caractère familial
- L'allocation de logement à caractère social

Les conditions d'attribution de ces 3 aides dépendent de plusieurs critères :

- › votre situation familiale ;
- › votre lieu de résidence ;
- › les ressources de votre foyer ;
- › la valeur en capital de votre patrimoine
- › le non rattachement à un foyer fiscal assujetti à l'ISF
- › la nature de votre logement ;
- › le montant du loyer.

Si vous remplissez les conditions requises, le montant de votre aide est calculé selon des barèmes qui prennent en compte les critères ci-dessus.

### **Simulation de calcul d'aide au logement sur [msa49.fr](https://msa49.fr)**

**Pour savoir si vous avez droit à une aide et estimer son montant, utilisez le service de simulation disponible sur le site [msa49.fr](https://msa49.fr)**

**Attention, cette estimation est donnée à titre indicatif, seule l'étude du dossier par votre MSA permettra d'établir l'attribution définitive.**

[En savoir plus](#)

**Depuis le  
1<sup>er</sup> octobre**  
Revalorisation  
de 0.75 %

des barèmes logement  
(APL, ALF, ALS)



Pensez à la **Prime de déménagement**. La MSA peut vous donner un coup de pouce pour financer une partie des frais engagés.

## Se séparer et rester parent

**Vivre une séparation est un bouleversement : en tant que parent, vous avez besoin d'informations pour comprendre ce qui se passe et savoir comment agir.**

Des séances d'information, **animées par des professionnels** vous permettent :

- de mieux comprendre votre rôle et vos responsabilités parentales lors d'une séparation,
- d'identifier les conséquences de votre séparation, notamment sur votre(vos) enfant(s),
- de prendre des décisions pour la mise en place d'une nouvelle organisation familiale.

Vous y trouverez des informations sur vos droits CAF/MSA, les aides éventuelles, les lieux ressources, les aspects juridiques, les services utiles ...



[www.parents49.fr](http://www.parents49.fr)

**Parents : un nouveau site d'informations et de ressources vous est dédié.**

Vous y trouverez :

- Un **agenda** avec les rencontres, ateliers, conférences, groupes de paroles, activités sur le département ...
- La localisation des **structures** qui peuvent vous apporter un soutien.
- Les **actualités locales et nationales** en matière de parentalité.
- Des **ressources pédagogiques** ou documentaires.
- Et des outils pour organiser et animer des **rencontres** entre parents.

Accéder à « [www.parents49.fr](http://www.parents49.fr) »

## Préparer et faire sa demande de retraite

### Une retraite réussie est une retraite bien préparée, n'attendez pas le dernier moment !

Pour organiser au mieux votre départ à la retraite, la MSA vous informe sur vos droits et vous conseille sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite.

#### Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Si vous êtes né à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et que vous avez exercé au moins deux activités parmi les suivantes :

- Salarié agricole affilié à la MSA (Mutualité Sociale Agricole),
- Salarié de l'industrie, du commerce et des services affilié au régime général de l'assurance vieillesse (CNAV),
- Artisan, commerçant, industriel indépendant affilié au régime social des indépendants (RSI),

...un seul régime calculera votre retraite pour l'ensemble de ces activités. En règle générale, ce régime sera celui de votre dernière activité parmi la liste ci-dessus.

### Vous gérez une exploitation ?

**Vous devez déclarer votre intention de cessation d'activité agricole (DICAA) à la chambre d'agriculture dont vous dépendez 3 ans avant la date de départ prévue à la retraite, en complétant le formulaire à télécharger sur notre site [msa49.fr](http://msa49.fr).**

[En savoir plus](#)



#### À noter

Le passage à la retraite n'est pas automatique !  
Vous devez déposer une demande de retraite entre 6 et 4 mois avant la date de départ que vous avez choisie via **Mon espace privé**.



Futur retraité : obtenez la liste personnalisée de vos démarches retraite sur [msa49.fr](http://msa49.fr)

## Initiatives sur les territoires

### Réseaux de veilleurs

**vous êtes confrontés à des difficultés sur votre exploitation... Ne restez pas seul !**

Initié par l'Association AIDE, coordonné et animé par la MSA, le réseau de veilleurs est un dispositif de soutien et de solidarité en faveur des exploitants en situation de fragilité. Leur objectif commun est d'entrer en contact avec les exploitants en difficulté, les écouter et les orienter.

**Un maillage rapproché sur le territoire peut permettre à chaque exploitant de trouver « une oreille » attentive au plus près de chez lui.**

### Quel est le rôle d'un veilleur ?

- ▶ « Aller vers » l'exploitant-e-, échanger et discuter avec lui,
- ▶ Repérer, chez l'exploitant ou l'exploitante, les signes de difficultés,
- ▶ Signaler dans les cas d'extrême urgence,
- ▶ Mettre en confiance la personne,
- ▶ Écouter et soutenir l'exploitant-e-, dans la limite de ses compétences,
- ▶ Accueillir les émotions de l'exploitant-e-,
- ▶ Situer son propre cadre et ses limites d'intervention,
- ▶ Orienter vers les services et les organismes appropriés,
- ▶ Rester vigilant,
- ▶ Maintenir le lien.



Contactez votre  
agence MSA  
pour plus d'informations

## Initiative de Délégués

### Isolement social :

**S'associer la meilleure façon d'aider.**

30 janvier 2018 à 18h30

Salle EMSTAL - Les Ponts-de-Cé

Soirée d'échanges et témoignages d'acteurs locaux :

- ▶ Centre Communal d'Action Sociale des Ponts-de-Cé
- ▶ Familles Rurales de Maine-et-Loire
- ▶ Maison Départementale des Solidarités (Angers Couronne sud)
- ▶ Secours Catholique

**Information & inscription : Agence MSA**  
**02 41 31 75 35**

Agriculteurs fragilisés  
économiquement

REPÉRER

DÉTECTER

ORIENTER

le plus en amont possible



Découvrez le nouveau site Internet : [www.msa49.fr](http://www.msa49.fr)

**Vous l'avez sans doute remarqué, le site de votre MSA évolue.**

Plus **clair**, plus **intuitif**, il a été repensé pour s'adapter à vos appareils :

**mobile // tablette // ordinateur**

### La navigation est facilitée

En choisissant votre profil (Particulier, Exploitant, Employeur...) vous visualisez en un seul clic l'ensemble des thématiques qui vous concernent. Par ailleurs, le moteur de recherche du site est présent sur toutes les pages du site.

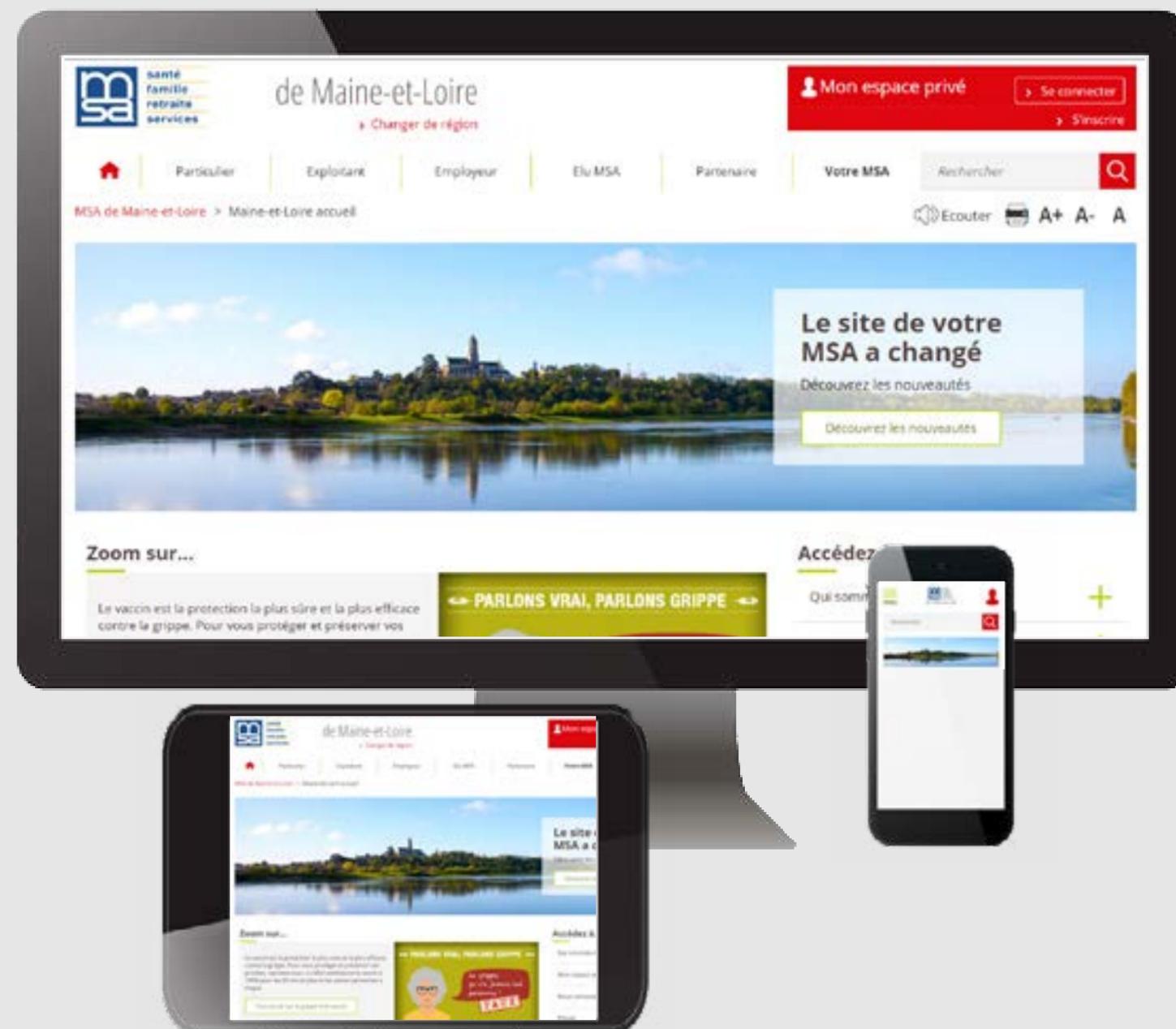
### L'accès aux services en ligne est simplifié

**Mon espace privé** a été entièrement repensé pour vous guider de manière claire et intuitive parmi les nombreux services proposés.

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Voir tous les services » pour afficher la liste complète.

Autre nouveauté : la rubrique «Contact & échanges» regroupe tous les services utiles pour échanger avec votre MSA (messagerie, documents, coordonnées...).

**Testez-le !**



## Mon espace privé, une navigation simplifiée



Accédez à votre espace privé,  
7 j/7 et 24h/24  
pour effectuer vos démarches en ligne,  
en toute sécurité.



Vous souhaitez poser une question sur votre dossier ou adresser une demande écrite à votre MSA ?

→ Utilisez le téléservice

« **Contact & échanges** » > mes messages

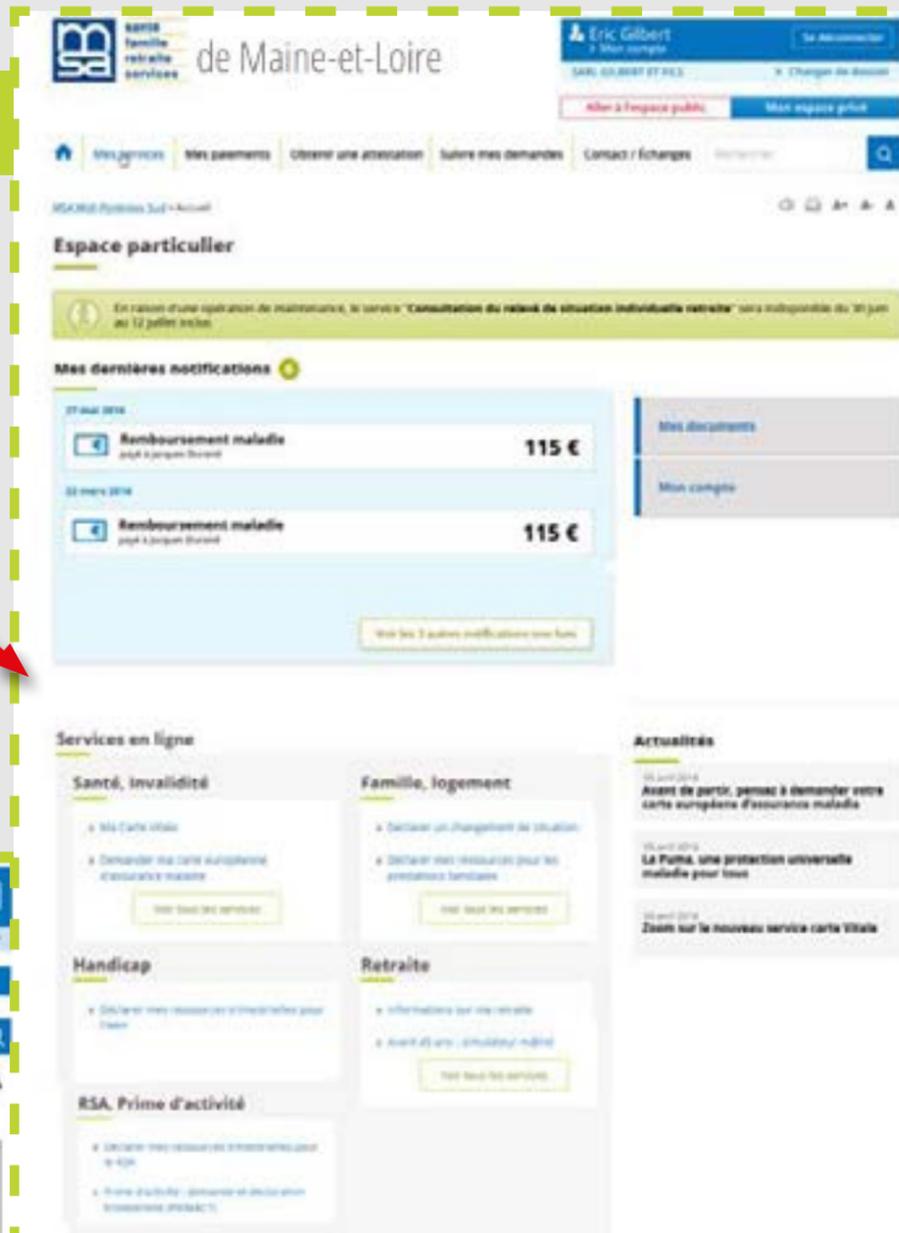
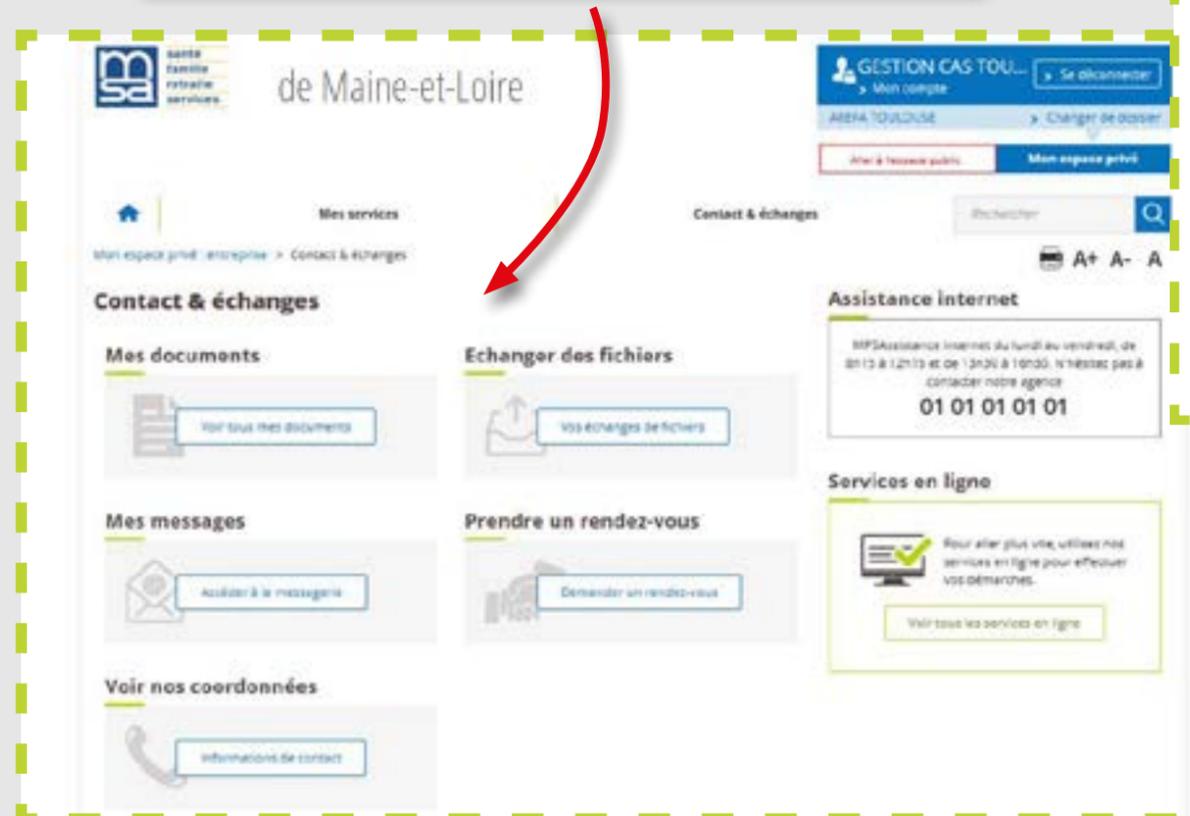
disponible dans votre espace privé sur le site Internet de la MSA : [msa49.fr](http://msa49.fr).

**N'hésitez plus, faites vos démarches en ligne sur le nouveau site Internet [www.msa49.fr](http://www.msa49.fr)**

### Votre espace privé

La navigation est facilitée avec des services par domaine : santé, famille, logement, retraite, RSA...

Vos contacts et vos échanges avec la MSA sont simplifiés. Vous retrouvez toutes les possibilités au même endroit : poser vos questions, prendre rendez-vous, voir vos derniers documents...



À tout moment, posez vos questions dans votre espace privé sur [www.msa49.fr](http://www.msa49.fr)

## Vous souhaitez contacter la MSA de Maine-et-Loire ?

Un seul numéro de téléphone à retenir



**02 41 31 75 75** Service gratuit + prix appel

Lundi à vendredi 9h à 12h - 13h à 17h

- ▶ **Votre santé** ..... **Choix ①**
- ▶ **Vos prestations familiales, logement, RSA et prime d'activité** ..... **Choix ②**
- ▶ **Votre retraite** ..... **Choix ③**
- ▶ **Votre entreprise ou votre exploitation** ..... **Choix ④**
- ▶ **Vos aides sociales** ..... **Choix ⑤**
- ▶ **Pour toute autre demande** ..... **Choix ⑥**

Pour limiter votre temps d'attente, évitez les heures d'affluence et le lundi matin.



Vous avez besoin de nous rencontrer ?

Nous vous recevons dans nos agences et lieux d'accueil.



Pourquoi prendre RDV ?

- Vous n'attendez pas
- Votre réponse est plus complète et personnalisée car votre dossier a été préparé.

**Beaucouzé** 9h 12h 13h 17h

L, M, J, V	Sur Rendez-vous		Accueil libre
Mercredi	Sur Rendez-vous		Sur Rendez-vous

**Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Doué-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu**

Lundi, Mardi, Jeudi,	Accueil libre		Sur Rendez-vous
Mercredi, Vendredi	Sur Rendez-vous		Sur Rendez-vous

**Cholet**

Mercredi	Accueil libre		Sur Rendez-vous
----------	---------------	--	-----------------

**Allonnes, Ombree d'Anjou (Pouancé) et Lys-Haut-Layon (Vihiers)**

Mercredi	Sur Rendez-vous		Sur Rendez-vous
----------	-----------------	--	-----------------

▶ **Vacances scolaires (zone B : Académie de Nantes)**

**Beaucouzé** 9h 12h 13h 17h

Lundi, Mardi, Jeudi,	Sur Rendez-vous		Accueil libre
Mercredi et Vendredi	Sur Rendez-vous		Sur Rendez-vous

**Baugé-en-Anjou, Beaupréau-en-Mauges, Doué-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu**

Lundi à Vendredi	Accueil libre		Sur Rendez-vous
------------------	---------------	--	-----------------

**Cholet, Allonnes, Ombree d'Anjou (Pouancé) et Lys-Haut-Layon (Vihiers)**

Mercredi	Sur Rendez-vous		Sur Rendez-vous
----------	-----------------	--	-----------------

Sur Rendez-vous Accueil libre



Prenez rendez-vous directement dans votre espace privé sur [www.msa49.fr](http://www.msa49.fr)

# LES OFFRES PRÉVOYANCE de Mutualia ... pour envisager l'avenir sereinement !

Anticipez sur les conséquences  
financières des aléas de la vie.

Je m'assure  
dès aujourd'hui  
pour **PRÉSERVER MES PROCHES DEMAIN.**



**02.41.31.78.82**

## Mutualia Dépendance\*

En cas de perte d'autonomie, percevez une **rente mensuelle**, pour la durée de l'état de dépendance.

## Mutualia Obsèques\*

Prévoyez un **capital** du montant de votre choix pour vos proches. Ils bénéficieront également d'un **service d'assistance** 24h/24.

**Mutualia**

*Entre nous, c'est humain*

[www.mutualia.fr](http://www.mutualia.fr)